

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acheter une propriété privée située au 25 rue du Général De Gaulle pour un montant estimé à 175 000 € et sollicite les subventions auprès des services de l'Etat, de la CCCE et du Conseil Départemental ;
- D'effectuer des travaux de réhabilitation de la propriété située au 25 rue du Général De Gaulle, le montant des travaux est estimé à 80 000 €. Le conseil municipal sollicite les subventions auprès des services de l'Etat, de la CCCE, du Conseil Départemental et de la CAF ;
- De réaliser des travaux dans l'atelier communal, les entreprises retenues sont : ETS KLEIN, lot électricité pour un montant TTC de 6 606 € ; ETS ROMEO Père et Fils, lot toiture pour un montant TTC de 7 978.80 € ; ETS LEICK, lot assainissement pour un montant TTC de 11 400 € ainsi qu'une étude pour la mise en conformité de la filière d'assainissement non collectif pour un montant TTC de 400 €. Le montant total est de 26 384.80 € TTC. Le conseil municipal sollicite des aides auprès des services de l'Etat, de la CCCE et du Conseil Départemental ;
- De procéder à un équipement en Led de luminaires le long de la RD57 rue du Général De Gaulle. La dépense est de 48 851 € TTC et sollicite une subvention auprès des services de l'Etat, de la CCCE et du Conseil Départemental ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux dite démarche « zéro pesticide » avec la région GRAND EST ;
- D'accorder une subvention de 100 € à l'association « Le Souvenir Français » ;
- Suite au tableau d'avancement de grade de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe et 3 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 2<sup>ème</sup> classe pour le personnel déjà en place.